



Distr. générale
29 novembre 2018
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 27 novembre 2018, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), que la Nouvelle-Zélande a créé, le 21 décembre 2017, un registre national des objets lancés sur une orbite terrestre ou au-delà.

Le registre national de la Nouvelle-Zélande est tenu par le Ministère des affaires, de l'innovation et de l'emploi. Ses coordonnées sont les suivantes :

Ministère des affaires, de l'innovation et de l'emploi
B.P. 1473
Wellington 6140
Nouvelle-Zélande
Tél. : +64 4 901 1499
Courrier électronique officiel : nzspaceagency@mbie.govt.nz
Site Web : www.mbie.govt.nz/

